



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur son site internet.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le CCAS :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux dotations versées en particulier par la commune, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 202 130 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, en particulier pour réaliser des actions collectives de prévention, les cotisations versées.

Les rémunérations des agents correspondent à 74 % (148 166 €) des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 202 130 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour le CCAS :

- Les dons,
- Les dotations et subventions,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	39 873.00 €	Excédent brut reporté	14 201.46 €
Dépenses de personnel	148 166.00 €	Recettes des services	3 100.00 €
Autres dépenses de gestion courante	13 290.68 €	Impôts et taxes	
Dépenses financières		Dotations et participations	700.00 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	183 328.54 €
Autres dépenses	200.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
		Autres recettes	800.00 €
Total dépenses réelles	201 529.68 €	Total recettes réelles	202 130.00 €
Amortissements	600.00 €		
Virement à la section d'investissement	0.32 €		
Total général	202 130.00 €	Total général	202 130.00 €

c) La subvention communale

La subvention attendue de la commune s'élèvera à 182 327 € soit une hausse de 10 % par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget du CCAS comprend une section d'investissement depuis 2025.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	4 800.68 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 800.68 €
Remboursement d'emprunts		Mise en réserves	
Travaux de bâtiments (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Travaux de voirie (à lister)		Taxe aménagement	
Autres travaux		Subventions	
Autres dépenses	200.00 €	Emprunt	
Equilibre budgétaire	400.32 €		
Total dépenses réelles	5.401,00 €	Total recettes réelles	4.800,68 €
		Amortissements	600.00 €
		Virement de la section de fonctionnement	0.32 €
Total général	5 401.00 €	Total général	5 401.00 €

c) Projet pour 2026 : Achat de bacs alimentaires compatibles avec les armoires frigorifiques acquises en 2025.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a. Dépenses réelles de fonctionnement : 201 529.68 €

i. 011 : Charges à caractère général

Actions	Dépenses	% du budget global
Aide alimentaire	24 050.00 €	12%
<i>Denrées alimentaires (BA et autres)</i>	8 000.00 €	
<i>Denrées non alimentaires (DS)</i>	2 500.00 €	
<i>Carburants</i>	200.00 €	
<i>Fournitures et petits équipements</i>	350.00 €	
<i>Location mobilière (local)</i>	13 000.00 €	
Actions collectives	6 200.00 €	3%
<i>Action journée nationale des aidants</i>	1 500.00 €	
<i>Ateliers Aide alimentaire</i>	3 000.00 €	
<i>Thé dansant</i>	1 000.00 €	
<i>Alimentation</i>	500.00 €	
<i>Fournitures</i>	200.00 €	
Cotisations (CLIC, FSL, UDCCAS, Dons Solidaires, relais de l'amitié)	8 633.00 €	4%
Remerciement bénévoles	150.00 €	---
Ressources humaines (expertises - postes de travail)	350.00 €	---
Déplacement agents (missions)	100.00 €	---
Formation agents (projet analyse de la pratique)	390.00 €	---
TOTAL	39 873.00 €	20%

ii. 012 : Charges des personnel et frais assimilés

Destination	Dépenses	% budget global
3 agents titulaires (agents social, assistant socioéducatif, attaché)	148 166.00 €	74%

iii. 65 : Autres charges de gestion courante et 67 : Charges spécifiques

Destination	Dépenses	% budget global
Aides facultatives	13 205.68 €	7%
<i>Chèques de services</i>	4 105.68 €	
<i>Aides financières</i>	6 000.00 €	
<i>Aide accueil périscolaire</i>	1 500.00 €	
<i>Aide culture loisirs</i>	800.00 €	
<i>Aide vacances</i>	300.00 €	
<i>Aide mobilité</i>	80.00 €	
<i>Aide aînés – repas « rdv du lundi »</i>	180.00 €	
<i>Aide accès culture – festival « ça chauffe »</i>	240.00 €	
Frais Sacem	85.00 €	---
SOUS-TOTAL (chap.65)	13 290.68 €	7%

Charges spécifiques (remboursement subvention 2025)	200.00 €	---
TOTAL	13 490.68 €	7%

b. Recettes réelles de fonctionnement

Chapitres - articles	Recettes
002 – Excédent de fonctionnement reporté	14 201.46 €
70 – Produits des services	3 100.00 €
<i>Thé dansant</i>	300.00 €
<i>Aide alimentaire</i>	2 800.00 €
74 – Dotations et participations	700.00 €
<i>CPAM – ateliers cuisine</i>	700.00 €
75 – Autres produits de gestion courantes	183 328.54 €
<i>Dons</i>	1001.54 €
<i>Subvention communale</i>	182 327.00 €
77 – Produits spécifiques	800.00 €
TOTAL	202 130.00 €

c. Dépenses réelles d'investissement

Après renouvellement du matériel de stockage froid en 2025 pour l'aide alimentaire, il est prévu d'acquérir des bacs alimentaires compatibles pour y stocker les colis.

Chapitres	Désignation		Total Budget
21	2188	Bacs alimentaires	200 €
		Total Général	200 €